


<p align="center">DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p align="center"><u>SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025</u></p>
<p align="center">ARRONDISSEMENT DE BEAUNE</p> <p align="center">VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE</p>  <p align="center">Nombre de conseillers en exercice : 15</p> <p align="center">Nombre de présents : 9</p> <p align="center">Convocation du 17 novembre 2025</p>	<p align="center">L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE VINGT-CINQ NOVEMBRE A 18 H 30</p> <p>Le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Madame Marie-Line DUPARC, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Marie-Line DUPARC, Martine DEPREY, Hervé GAILLARD, Carine VIEUX, Jacques BARBERET, Madeleine CLERGET, Béatrice COLLENOT, Thomas DALOZ, Jean-Pierre POUSSOT</p> <p><u>Etaient absents</u> : Guillaume MORELLE pouvoir à Marie-Line DUPARC, Patricia BARBERET pouvoir à Hervé GAILLARD, Paméla BODREN, Hassan BOULAHYA, Romuald LEBLANC pouvoir à Martine DEPREY, Orane MIGNOTTE pouvoir à Thomas DALOZ</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Thomas DALOZ</p> <p><u>Secrétaire administratif</u> : Davy PHILIPPE</p>

Objet : Programme communal d'afforestation pédagogique « Chemin des Calotiers » :

Délibération n° D/2025-065

Madame le Maire expose :

La commune de Saint-Jean-de-Losne, en partenariat avec Forestiers du Monde, a initié la création d'une forêt communale sur le site du chemin des Calotiers.

Dans le prolongement de la première tranche de plantations, il est proposé de développer un programme d'afforestation pédagogique sur trois années, 2025, 2026 et 2027.

Le terrain a été préparé et nivelé pour accueillir les futures plantations.

Objectifs du programme :

- Environnemental et écologique : renforcer la biodiversité locale, lutter contre le changement climatique, améliorer le cadre de vie et le paysage communal ;
- Pédagogique et éducatif : impliquer les élèves de l'école primaire dans toutes les étapes du projet, de la plantation à l'entretien, afin de les sensibiliser à la nature, à la biodiversité et à la responsabilité environnementale ;
- Social et communautaire : favoriser l'implication des habitants, associations locales et partenaires institutionnels ou privés dans un projet collectif et durable.

Budget et financement

- Coût total prévisionnel : 5 800 € TTC pour les trois années ;
- La commune sollicite et accepte les aides financières des partenaires institutionnels et privés pour soutenir l'ensemble du programme.

Ce projet constitue un programme d'afforestation pédagogique innovant, combinant enjeux écologiques, éducatifs et citoyens, et s'inscrit dans la politique de développement durable de la commune.

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant :

- l'intérêt environnemental, pédagogique et social du programme communal d'afforestation pédagogique ;
- la participation active des élèves de l'école primaire ;
- le coût prévisionnel estimé à 5 800 € sur trois ans et la nécessité de mobiliser des partenaires institutionnels et privés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre du programme communal d'afforestation pédagogique « chemin des Calotiers », en partenariat avec Forestiers du Monde ;

AUTORISE Madame le Maire à engager les travaux et plantations pour les trois phases, conformément aux devis de l'entreprise Naudet ;

ACCEPTTE les aides financières des partenaires institutionnels et privés pour soutenir le programme sur l'ensemble des trois années ;

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits en section d'investissement.

Résultat du vote à main levée :

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

« Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ».

Pour extrait certifié conforme, Saint-Jean-de-Losne, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marie-Line DUPARC

